

Emmanuel DELMAS

évêque d'ANGERS

« Vous êtes le corps du Christ, vous êtes ses membres, chacun pour sa part »

(1 Corinthiens 12,27)

Lettre pastorale à destination des prêtres, des diacres, des personnes consacrées, des fidèles laïcs.

Tout au long de cette dernière année pastorale, avec les différents conseils du diocèse, nous avons travaillé à une nouvelle organisation de la prise en charge de la vie diocésaine pour répondre de manière renouvelée aux défis de la mission et de l'annonce de l'Évangile. Cette évolution concerne d'une part, l'animation pastorale territoriale avec la constitution de quatre nouveaux doyennés (en remplacement des douze doyennés existants jusqu'à présent) et d'autre part, une nouvelle manière de concevoir la place et la mission des différentes instances au service de l'Église diocésaine. En particulier, le nouvel accompagnement du territoire manifesté par la disparition de la mission du vicaire épiscopal, nous suggère de réfléchir différemment le discernement des différentes questions pastorales.

L'évolution de l'organisation de l'Église diocésaine dans sa prise en charge et son animation est motivée par le constat de ressources humaines plus modestes. Dans le même temps, cette organisation est appelée à servir toujours plus l'annonce de l'Évangile au cœur de notre société sécularisée. La mission de l'Église et, en particulier, la Parole qu'elle pose dans notre monde est attendue par beaucoup de nos contemporains. Elle est même source d'Espérance et participe de l'œuvre du Salut pour tous.

Dans le contexte que nous décrivons, à la suite du pape François, nous recevons cet appel à une conversion pastorale de l'Église diocésaine pour le service de l'annonce de l'Évangile. L'Évangile du Christ nourrit la raison profonde du renouvellement de l'organisation de l'Église diocésaine appelée à toujours plus rechercher sa fidélité dans sa vocation profonde¹, son être et plus particulièrement sa vocation missionnaire. « Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans fidélité de l'Église à sa propre vocation, toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps »². Le renouvellement de la vie ecclésiale ne résulte pas en premier lieu de la nouveauté qu'elle suscite mais bien de la fécondité qu'elle insuffle au service de la mission qu'elle est appelée à servir. S'il s'agit de convertir nos structures ecclésiales pour toujours plus servir le dynamisme de l'évangélisation, il en va

¹ CONCILE VATICAN II, Décret sur l'œcuménisme *Unitatis Redintegratio*, n° 6 : « Toute rénovation de l'Église consiste essentiellement dans une fidélité plus grande à sa vocation [...] L'Église au cours de son pèlerinage, est appelée par le Christ à cette réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution humaine et terrestre ».

² CONGREGATION POUR LE CLERGE, Instruction *La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église*, 20 juin 2020 n° 34.

aussi de notre propre conversion personnelle comme fidèles du Christ appelés à répondre à notre vocation de « disciples missionnaires »³.

I - Un nouveau missionnaire qui interpelle notre diocèse dans toutes ses composantes

L'Esprit saint est le premier agent évangéliste⁴. Il pousse l'ensemble de nos communautés ecclésiales à se mettre à l'écoute de la parole que Jésus adresse à Simon Pierre après une nuit de pêche infructueuse : « Avance en eau profonde et jetez vos filets pour attraper du poisson ». Chacun est appelé aujourd'hui à quitter les rives du lac pour aller « en eaux profondes » (*Luc 5, 4*) à la rencontre de ceux et de celles qui se sont éloignés du Christ ou qui ne le connaissent pas encore. Ce dynamisme qui repose sur un choix clairement missionnaire doit être le critère premier pour vérifier l'authenticité d'une vie chrétienne et d'une action pastorale⁵.

Dans mes rencontres pastorales, je suis un témoin privilégié de la vitalité missionnaire de nos communautés ecclésiales. La formation « paroisses vivantes et missionnaires » proposée à de nombreuses paroisses est venue stimuler un profond renouvellement de la vie de nos communautés en suscitant de nouvelles voies et la mise en œuvre d'actions pastorales missionnaires destinées à servir l'annonce de l'Évangile. Les nombreuses initiatives des mouvements et associations de fidèles, avec leurs charismes propres participent de ce même désir d'évangélisation. Dans notre diocèse, l'enseignement catholique diocésain occupe une place particulière et participe, pour sa part, aux défis de l'évangélisation à destination de nombreux jeunes de notre territoire. Je n'oublie pas les nombreuses propositions missionnaires qui naissent et renouvellent aussi les communautés religieuses de notre diocèse. Chacun, fidèle du Christ de notre diocèse, suivant sa vocation et sa mission, en fonction de ses dons et ses charismes, est appelé à ce nouveau, à chercher de nouvelles voies pour servir l'annonce de l'Évangile.

Ce renouvellement missionnaire concerne l'accompagnement de notre territoire⁶ mais aussi les instances de gouvernement au service de l'animation pastorale du diocèse.

³ FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 120 : « En vertu du Baptême reçu, chaque membre du Peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire (cf. *Matthieu 28, 19*). Chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation, et il serait inadéquat de penser à un schéma d'évangélisation utilisé pour des acteurs qualifiés, où le reste du peuple fidèle serait seulement destiné à bénéficier de leurs actions. La nouvelle évangélisation doit impliquer que chaque baptisé soit protagoniste d'une façon nouvelle. Cette conviction se transforme en un appel adressé à chaque chrétien, pour que personne ne renonce à son engagement pour l'évangélisation, car s'il a vraiment fait l'expérience de l'amour de Dieu qui le sauve, il n'a pas besoin de beaucoup de temps de préparation pour aller l'annoncer, il ne peut pas attendre d'avoir reçu beaucoup de leçons ou de longues instructions. Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l'amour de Dieu en Jésus Christ ; nous ne disons plus que nous sommes « disciples » et « missionnaires », mais toujours que nous sommes « disciples-missionnaires ».

⁴ FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 261 : « Je sais qu'aucune motivation ne sera suffisante si ne brûle dans les cœurs le feu de l'Esprit. En définitive, une évangélisation faite avec esprit est une évangélisation avec l'Esprit Saint, parce qu'Il est l'âme de l'Église évangélisatrice ».

⁵ Ces points sont largement développés dans la formation « paroisses vivantes et missionnaires ».

⁶ Dans nos propos, nous n'oublions pas les aumôneries particulières qui participent d'un accompagnement ecclésial spécifique de fidèles : aumônerie de la maison d'arrêt, aumôneries des établissements de santé, les aumôneries des gens du voyage et des artisans de la fête, aumôneries de jeunes....

1 - Ce nouveau missionnaire intéresse notre territoire : nos paroisses et nos doyennés

Dans l'accompagnement de ce renouvellement missionnaire, j'ai invité les paroisses à réfléchir à de nouvelles collaborations pour mieux répondre au défi de l'annonce de l'Évangile. En se constituant en « pôles d'animation missionnaire », deux ou trois paroisses sont appelées à une forme d'alliance pour conjuguer une vision pastorale commune et mieux servir la mise en œuvre d'actions pastorales missionnaires. Ces pôles d'animation missionnaire ne constituent pas une nouvelle structure canonique. C'est ainsi que la définition territoriale des paroisses actuelles demeure. Si chaque communauté paroissiale reçoit, en un lieu donné, cette même mission de servir l'annonce de l'Évangile, la constitution d'un « pôle missionnaire » permet de soutenir l'ensemble des fidèles d'une communauté paroissiale dans les moyens et les modalités de l'animation de la vie paroissiale⁷. Dans cet accompagnement pastoral et en raison du sacrement qu'ils ont reçu, les prêtres sont particulièrement invités à vivre de nouvelles collaborations entre eux et bien sûr avec l'ensemble des fidèles laïcs.

Le renouvellement de l'accompagnement territorial trouve une nouvelle traduction avec la constitution de quatre doyennés⁸. Cette évolution me suggère d'approfondir ici la mission renouvelée du doyen. Le doyen reçoit la charge de servir la communion dans son doyenné. En lui demandant d'être attentif aux personnes ayant reçu une nomination ou une lettre de mission, sa sollicitude s'exerce concrètement dans cet accompagnement et le soutien des fidèles missionnés dans leur mission de baptisés. Le doyen veille aussi à la mise en œuvre des orientations demandées par l'évêque dans les paroisses de son doyenné.

2 - Ce nouveau missionnaire concerne nos conseils et délégations épiscopales

Ce nouveau missionnaire⁹ se traduit également dans les différents conseils et délégations épiscopales au service de la vie de l'Église diocésaine. À côté des conseils de l'évêque demandés par le droit¹⁰, l'évêque peut faire appel à des délégations épiscopales particulières. Nous pensons, en premier lieu, aux services pastoraux diocésains. D'autres délégations épiscopales particulières nous sont apparues souhaitables en raison de l'accompagnement spécifique de certains fidèles : l'enseignement catholique, les mouvements et associations de fidèles, la vie consacrée, les fidèles attachés à la liturgie du Missel de 1962¹¹. Ces délégations participent de la constitution de la curie diocésaine « qui se

⁷ CONGREGATION POUR LE CLERGE, Instruction *La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église*, 20 juin 2020, n° 27 : « Le sujet de l'action missionnaire et évangélisatrice de l'Église est toujours le Peuple de Dieu dans son ensemble. De fait, il apparaît dans le Code de Droit Canonique que la paroisse ne se définit pas comme un édifice ou un ensemble de structure mais une communauté précise de fidèles, dont le curé est le pasteur propre. À ce propos, le Pape François a rappelé que « la paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration et il a dit qu'elle est « communauté de communauté » (*Evangelii Gaudium* n° 28) ».

⁸ Cf. Décret du 28 mai 2023 portant modification de la constitution des doyennés et de la mission du doyen.

⁹ FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 26 : « Il y a des structures ecclésiales qui peuvent arriver à favoriser un dynamisme évangélisateur. Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans fidélité de l'Église à sa propre vocation, toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps ».

¹⁰ Il s'agit du conseil presbytéral, du collège des consultants et du conseil diocésain aux affaires économiques. Même s'il n'est pas demandé explicitement par le droit, le conseil pastoral diocésain a une mission à part entière pour aider au gouvernement de l'évêque. Dans la suite de la phase diocésaine de consultation du Synode sur la synodalité, il nous est apparu souhaitable de le renouveler et de lui redonner toute sa place au service de la vie du diocèse.

¹¹ FRANÇOIS, Motu proprio *Traditionis custodes*, 16 juillet 2021, § 4.

compose des organismes et des personnes qui prêtent leur concours à l'évêque dans le gouvernement du diocèse tout entier »¹².

Rappelons ici que ces conseils et ces délégations permettent à l'évêque d'exprimer sa sollicitude pour la diversité du peuple de Dieu qui lui est confié. Chacun de ces conseils, comme chacune de ces délégations épiscopales, dans le domaine qui est le sien, a une finalité pastorale propre puisqu'elle vient servir le bien du peuple de Dieu tout entier.

Les conseils et délégations de l'évêque

Les délégations « aident l'évêque dans le gouvernement du diocèse dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'évêque »¹³. En reprenant par exemple la mission du Conseil presbytéral développée par le droit de l'Église, nous y voyons une manière de traduire la mission de chacun des conseils et délégations appelés à participer au gouvernement¹⁴ de l'évêque pour le service et le bien du peuple de Dieu.

Vers une compréhension synodale de la vie de l'Église

Dans l'exercice de son ministère, l'évêque n'est pas seul et ne doit pas, bien sûr, exercer son gouvernement seul. Il est entouré en premier lieu des prêtres qui forment autour de lui un unique *presbyterium* pour exercer un même sacerdoce ministériel. Les diacres, en raison de leur ministère spécifique, indiquent que le service qu'ils signifient est un élément essentiel, en lien avec le ministère de l'évêque, dans la construction du Corps tout entier. L'exercice du ministère de l'évêque diocésain est lui-même en lien avec l'ensemble du peuple de Dieu tout entier qui lui est confié.

Dans leurs missions confiées par l'Église, les différents conseils de la vie diocésaine sont invités à vivre un « marcher-ensemble » du peuple de Dieu. Il traduit « le chemin de la synodalité (...), le chemin que Dieu attend de l'Église »¹⁵ jusqu'à devenir un « style particulier qui détermine la vie et la mission de l'Église »¹⁶. La participation de quelques-uns des fidèles¹⁷ à ces conseils vient traduire l'écoute, la consultation et le dialogue¹⁸ des fidèles avec leur évêque, par l'écoute de ce que « l'Esprit dit aux Églises » (*Apocalypse* 3, 6) pour le service du Corps tout entier.

¹² Cf. can. 469 *CIC* 1983.

¹³ Cf. can. 495 § 1 *CIC* 1983.

¹⁴ La notion de gouvernement nous invite à être précisée ici. En effet, parler de gouvernement, dans le langage courant, c'est faire référence à un enchaînement de commandements qui viennent d'en-haut pour arriver en bas afin d'obtenir des résultats. Le mot qui se rapprocherait de cette acception serait celui de hiérarchie trop souvent attribué à propos de l'institution ecclésiale. Or, si nous faisons référence à l'étymologie de ce mot de hiérarchie, nous découvrons qu'il s'approcherait de la notion d'« origine sacrée » ou « origine sainte ». Ainsi, parler de hiérarchie ou de gouvernement, c'est se rappeler que le vrai gouvernement est de servir l'origine sainte de nos existences, de servir la nature de l'Église. Gouverner, ce n'est pas commander mais bien servir l'Église qui ne sera l'Église de Jésus qu'en raison de sa fidélité à désigner son origine sainte.

¹⁵ FRANÇOIS, *Discours à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de l'Institution du Synode des évêques*, 17 octobre 2015.

¹⁶ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, n° 70.

¹⁷ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, n° 67. « Dans l'exercice de la synodalité, l'Église est appelée à coordonner la participation de tous, selon la vocation de chacun, avec l'autorité conférée par le Christ au collège des évêques, avec le pape à sa tête. La participation se fonde sur le fait que tous les fidèles sont habilités et appelés à mettre au service les uns des autres les dons respectifs reçus du Saint-Esprit. L'autorité des pasteurs est un don spécifique de l'Esprit du Christ-Tête pour l'édification de tout le Corps ; ce n'est pas une fonction déléguée par le peuple ni représentative de celui-ci ».

¹⁸ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, n° 80 et 81.

L'Église n'est pas une organisation mais un organisme vivant

Ces conseils et délégations ne peuvent se réduire à une seule organisation humaine. Ils sont donnés à l'évêque pour lui permettre de remplir sa mission pastorale en fidélité au Christ présent au milieu des siens. Le « Bon Pasteur » est celui qui guide par le sacrement de son Église l'ensemble de l'humanité. Nous sommes ici appelés à approfondir notre compréhension de l'Église, « sacrement » de l'Alliance que Dieu a nouée avec l'humanité entière. Ce « mystère » est mis en lumière dans une oraison que le prêtre prononce lors de la célébration de la « messe pour l'Église » : « Seigneur Dieu, dans l'Alliance instaurée par le Christ, tu ne cesses de te former un peuple issu de toutes les nations et grandissant vers l'unité dans l'Esprit saint ; fais que ton Église fidèle à la mission que tu lui as confiée, ne cesse de progresser avec la famille humaine et soit comme le ferment et l'âme de la société qui doit être renouvelée dans le Christ et devenir la famille de Dieu »¹⁹.

Contempler ainsi le mystère de l'Église appelée à ne pas rester centrée sur elle-même, sur son fonctionnement, nous invite à ne pas oublier sa mission, sa responsabilité. Elle doit être le ferment et l'âme de la société, le levain dans la pâte, le sel de la terre pour reprendre quelques images de l'Évangile.

C'est pourquoi la vie et l'organisation de l'Église diocésaine autour de la figure de l'évêque est appelée à favoriser concrètement ce dialogue de l'Église avec le monde dans le but d'en être le ferment et l'âme. Cette mission se vit très concrètement dans le rôle essentiel des fidèles laïcs dans le monde²⁰.

Il s'agit, en effet, de comprendre nos instances de gouvernement appelées à être, suivant les mots du Concile Vatican II, « signes et instruments »²¹ de la sanctification du Corps entier de l'Église. La sanctification se réalise dans le véritable culte que l'Église doit rendre au Seigneur qui a envoyé son Fils pour que l'Amour de Dieu soit manifesté dans notre monde tel que nous le suggère cette parole de Jésus dans l'évangile de Saint Jean : « La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent toi le seul vrai Dieu et celui que tu as envoyé, Jésus Christ » (*Jean 17, 3*). La sanctification du Corps entier de l'Église ne peut être séparée de la fécondité missionnaire de l'Église²².

II - Les conditions d'une fécondité d'un nouveau missionnaire

Chacun sait qu'une organisation, aussi parfaite puisse-t-elle être, n'est pas automatiquement signe de fécondité missionnaire. Une vraie conversion pastorale est nécessaire, ainsi qu'une conversion personnelle des différents acteurs.

¹⁹ MISSEL ROMAIN, troisième édition typique, 2021, oraison de la messe pour l'Église, p. 1072.

²⁰ CONCILE VATICAN II, Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem*, n° 3 : « Les laïcs tiennent de leur union même avec le Christ Chef le devoir et le droit d'être apôtres. Insérés qu'ils sont par le baptême dans le Corps mystique du Christ, fortifiés grâce à la confirmation par la puissance du Saint Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat ».

²¹ CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, n° 1.

²² FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 49 : « Si quelque chose doit saintement nous préoccuper et inquiéter notre conscience, c'est que tant de nos frères vivent sans la force, la lumière et la consolation de l'amitié de Jésus Christ, sans une communauté de foi qui les accueille, sans un horizon de sens et de vie. Plus que la peur de se tromper, j'espère que nous anime la peur de nous refermer dans les structures qui nous donnent une fausse protection, dans les normes qui nous transforment en juges implacables, dans les habitudes où nous nous sentons tranquilles, alors que, dehors, il y a une multitude affamée et Jésus nous répète sans arrêt : « donnez-leur vous-même à manger ».

1 - Une conversion pastorale à la source du renouveau

Une conversion pastorale demande que nous restions toujours préparés pour faire évoluer nos pratiques, nos structures et organisations ecclésiales. Si telle instance, telle délégation devait évoluer dans sa mission et dans son fonctionnement, nous ne devons pas craindre de concevoir une nouvelle prise en charge du service de l'évangélisation²³. L'évolution du contexte dans lequel nous œuvrons nous appelle souvent à faire appel à cette **liberté créatrice**.

La conversion pastorale demande que se vive une vraie **subsidiarité** au sein de nos différentes instances diocésaines. Le lien central à l'évêque n'empêche aucunement une juste autonomie du discernement des initiatives et de leur mise en œuvre dès lors qu'elles viennent servir le bien de l'Église diocésaine.

La conversion pastorale suppose aussi que les différents acteurs engagés dans la vie de notre Église diocésaine **se connaissent**, connaissent bien sûr leurs champs de compétence et connaissent également ceux des autres acteurs. Elle demande que se vivent des **collaborations** renouvelées vécues dans une confiance entre les différents acteurs de la vie de notre Église. Ces collaborations concernent tout autant la curie diocésaine que nos paroisses (et doyennés). De même, ces collaborations sont appelées à être mise en œuvre entre les services de la curie et les paroisses. Elles trouveront bien naturellement une réalisation concrète en fonction des chantiers missionnaires à discerner et à conduire.

Le fruit de cette conversion pastorale sera de toujours mieux servir la **communio**n au sein même de la vie de notre Église diocésaine. La communion « est avant tout un don du Dieu trinitaire, et, en même temps, une mission jamais terminée »²⁴ dont l'agent principal est l'Esprit saint qui est présent et agissant plus fortement dans les relations qu'il nous donne de vivre. Il est présent dans la communion qu'il suscite dans ce travail commun.

Approfondir la communion au cœur de la vie de l'Église, nous libère d'une organisation de la vie diocésaine et d'une mise en œuvre de décisions trop descendantes, trop hiérarchiques. Lorsque nous essayons de servir cette œuvre de communion, nous accueillons avec profit les fruits qui accompagnent dès aujourd'hui le Synode sur la synodalité avec ces trois mots-clés : « communion, participation, mission »²⁵. Nous sommes bien tous appelés à « avancer ensemble », en communion les uns avec les autres au service de la mission. La diversité de nos responsabilités et de nos missions ne nous empêche pas de nous savoir en communion car nous sommes unis dans le même Esprit saint qui nous oriente ensemble vers Dieu pour l'annonce de l'Évangile²⁶.

²³ FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 26 : « Il y a des structures ecclésiales qui peuvent arriver à favoriser un dynamisme évangéliste. Sans une vie nouvelle et un authentique esprit évangélique, sans fidélité de l'Église à sa propre vocation, toute nouvelle structure se corrompt en peu de temps ».

²⁴ XVI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques pour une Église synodale : communion, participation, mission ; *Instrumentum Laboris*, avant-propos, n° 46 : La communion associe une dimension verticale que *Lumen Gentium* appelle « l'union intime avec Dieu », et une dimension horizontale, « l'union de tout le genre humain », dans une forte dynamique eschatologique : la communion est un chemin sur lequel nous sommes appelés à grandir, « jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et la pleine connaissance du Fils de Dieu, à l'état de l'Homme parfait, à la stature du Christ dans sa plénitude (*Ephésiens* 4, 13) ».

²⁵ FRANÇOIS, Discours *Temps de réflexion pour le début du processus synodal* du 9 octobre 2021.

²⁶ Est-ce à dire qu'il ne sera plus nécessaire de pouvoir compter sur une instance de communion et de discernement ? Bien sûr que non ! Celle-ci sera d'autant plus nécessaire que les structures se trouveront allégées. Il faudra bien que chacun puisse compter sur un éclairage, une aide pour savoir comment avancer. Cette instance de communion viendrait prendre place, de manière différente, de ce que faisait jusqu'à présent le « conseil épiscopal ». Mais cette instance de communion, cette « équipe épiscopale » exercera un vrai gouvernement évangélique à la condition de vivre sa responsabilité en fidélité à la synodalité qui est la façon d'être de l'Église de notre XXI^e siècle comme le rappelle le pape François.

2 - Une conversion pastorale qui demande aussi une conversion personnelle

Nous pressentons bien que la conversion pastorale de nos structures ecclésiales ne fera pas tout. Il est nécessaire qu'elle puisse se réaliser grâce à notre conversion personnelle, de fidèle du Christ.

Cette conversion demande que chacun consente à vivre en fidélité à la mission reçue de l'Église. Cette conversion nous confronte à un vrai combat spirituel : il est parfois plus facile de se laisser porter ou parfois d'être tenté de « démissionner » de ses responsabilités.

Cette conversion demande aussi, de la part de chacun, de s'engager avec confiance dans les appels reçus par l'Église, d'oser prendre des initiatives au service de son édification. Elle demande que nous osions exercer notre liberté spirituelle lorsque les difficultés et les conditionnements sont là. C'est pour cela qu'il est essentiel d'approfondir le sens et la mission de l'Église au service de laquelle nous travaillons.

Vers quels fruits évangéliques ?

Cette organisation nous est donnée pour que nous en voyions les fruits, que nous en **apprécions** les bienfaits. Ces orientations s'enracinent dans l'enseignement du concile Vatican II sur l'Église qui est une communion avec Dieu et communion entre nous²⁷. Or la communion est le fruit de la présence de l'Esprit saint qui agit dans le cœur de chacun des baptisés et qui agit aussi dans ce travail commun que nous voulons entreprendre²⁸. Il nous sera bon de pouvoir accueillir dans le temps qui vient les fruits d'une véritable conversion pastorale en approfondissant concrètement le contenu de cette lettre.

²⁷ CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, n° 1 : « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ».

²⁸ Je vous propose ici quelques mots qui éclaireront ce service de la communion. Je les emprunte à une intervention de Mgr Michel Dubost, évêque émérite d'Evry-Corbeil-Essonnes donnée lors de la session des conseils épiscopaux de la province ecclésiastique de Rennes les 6-7 février 2023. Ce sont les mots qui commencent tous par la lettre « p ». Ces neuf « p » pourront vous aider à découvrir la richesse de l'Église communion.

Voici neuf mots qui commencent tous par la lettre « p ». Ces neuf « p » pourront nous éclairer sur le sens de l'Église communion.

« p » comme **participation**. C'est essentiel de veiller à permettre à tout un chacun de participer.

« p » comme **partage**. Une conviction doit nous habiter : personne ne doit se dire ou penser qu'il n'a rien à partager. Ce que je peux apporter est susceptible d'enrichir les autres.

« p » comme **peur**. La communion nous est donnée quand chacun a pu nommer ses peurs. Cette simplicité permet le plus souvent de vaincre notre repli sur nous-même.

« p » comme **être présent**. La communion advient grâce à quelqu'un qui est là présent, qui préside et travaille à rechercher la communion.

« p » comme **projet**. La communion naît quand un projet est donné, un projet qui est à même de rassembler une diversité de personnes souvent bien différentes.

« p » comme **publicité**. Il est important de remercier pour ce qui a été fait et le faire savoir. Cela aussi suscite la communion.

« p » comme **patience**. La patience vient à bout des germes de division ou plus généralement d'individualisme. La communion ne se réalise rarement d'un seul coup. Il faut compter avec le temps.

« p » comme **professionnalisme**. La communion demande souvent un savoir-faire, une expérience.

« p » comme **prière**. Car la communion est l'œuvre de l'Esprit saint qui fait la communion. Il faut savoir la lui demander.

Mais avant tout, les fruits évangéliques appartiennent à la force et la sagesse que nous offre l'Esprit saint. Lui seul nous inspire cette conversion missionnaire qui accompagne également la vie de toute l'Église. Il nous invite à nous en remettre au « Maître de l'impossible » :

« Dieu notre Père, tu comptes sur nous tous pour réaliser ton œuvre de salut pour le monde. Tu appelles chacun à suivre Jésus pour servir, comme lui, ton projet d'amour pour les hommes.

Par l'Esprit saint, dans la diversité des charismes et des ministères, tu formes des disciples-missionnaires pour que beaucoup connaissent la Joie de l'Évangile.

Dans l'Église, tu nous appelles à vivre en communion fraternelle, pour servir l'unité du genre humain et l'union des hommes en toi et avec toi.

Fais grandir, dans notre diocèse, dans nos paroisses et dans nos communautés chrétiennes, une véritable proximité entre nous et un esprit de service et de communion.

Rends-nous plus attentifs aux besoins de nos frères et sœurs.

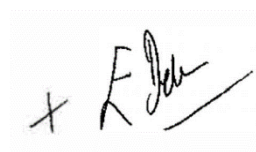
Apprends-nous à témoigner de notre foi, par nos paroles et par nos actes, par nos manières d'être et de vivre.

Éclaire nos discernements pour que nos choix et nos décisions soient conformes à ta volonté.

Donne-nous la force et le courage d'assumer nos responsabilités, pour mieux servir la maison commune que tu as confiée à tous et pour que le monde s'ouvre à la vie que tu veux lui donner.

Par l'intercession de Notre-Dame l'Angevine et de tous les Saints de l'Anjou, viens au secours de notre faiblesse et accueille notre prière. Amen ».

En la fête des saints apôtres Pierre et Paul, le 29 juin 2023



+ Emmanuel Delmas
évêque d'Angers

